



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Objet : **Projet 6011 - Motion du Conseil Municipal - Pour la défense du pouvoir d'achat**

Émetteur : Cabinet du Maire

Service :

Rapporteur : Madame Valérie BEAUDOUIN

### EXPOSÉ

Confrontés à de fortes hausses des prix notamment dans l'alimentaire, l'énergie, les carburants, et à une quasi-stagnation des salaires, des pensions et des allocations de solidarité, de plus en plus de Français et notamment de Gonfrevillais ne parviennent plus à assumer leurs dépenses essentielles.

- Aujourd'hui 1 foyer sur 3 vit sous contrainte budgétaire majeure, ce qui est considérable dans un pays qui bat pourtant chaque année des records de richesses.

- 35 % des Français ont renoncé à prendre 3 repas par jour.

- Dans les banques alimentaires, les associations affirment de plus pouvoir accueillir tous les demandeurs.

- Les CCAS, dont celui de notre ville, alertent sur la dégradation des conditions de vie des habitants, y compris pour ceux qui ont un emploi, puisque disposer d'un salaire ne suffit plus toujours pour assumer ses dépenses de première nécessité.

- Dans les magasins, les prix continuent à augmenter ou ne baissent pas après une période de hausse majeure et malgré les annonces du Ministre de l'Économie.

- A la pompe, les carburants gagnent de nouveau la crête des 2 € le litre.

- Les tarifs de l'électricité et du gaz connaissent de nouvelles hausses.

Dans ce contexte dégradé et anxiogène pour une large partie de la population, les grands groupes de la distribution et de l'agro-alimentaire ont reconstitué leur marge bénéficiaire à deux chiffres d'avant la crise Covid, les groupes pétroliers poursuivent leurs superprofits, alors que les distributeurs d'énergie continuent de dégager des bénéfices indécents sur le dos des consommateurs et d'EDF.

Se refusant d'engager les décisions politiques qui s'imposent pour stopper la hausse des prix et pour restaurer un pouvoir d'achat permettant à chacun de vivre décemment, le gouvernement Macron-Borne en rajoute en prévoyant le doublement des franchises médicales à charge des usagers pour leurs consultations médicales et l'achat de médicaments, affaiblissant ainsi encore un peu plus la notion même de Sécurité Sociale pour tous.

Et de son côté le Président de l'agglomération refuse d'entendre les propositions de plusieurs communes, dont la nôtre, et envisage une hausse considérable de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). En effet, la réglementation imposant une uniformisation des taux de cette taxe sur la Communauté Urbaine, nous défendons la proposition que l'effort consenti actuellement par certaines communes, comme la nôtre, pour ne pas faire supporter à l'usager l'intégralité du coût de collecte et de traitement des déchets, soit à l'avenir pris en charge par le budget de la Communauté Urbaine afin que les taux actuels de TEOM restent inchangés (4,01% sur notre commune au lieu de 12,5% sur les communes de l'ancienne CODAH qui font supporter intégralement le coût de ce service à leurs administrés).

Cette décision permettrait aux Gonfrevillais et aux habitants des communes qui se trouvent dans la même situation de ne pas subir d'augmentation de leur TEOM et, aux autres habitants de bénéficier d'une réduction.

Dans le cas contraire, de fortes hausses de cette taxe vont s'appliquer dès 2024.

En raison de toutes ces considérations et face à l'urgence sociale,

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

### **DEMANDE**

- Au Conseil communautaire du Havre Seine-Métropole de ne pas augmenter le taux de la Taxe d'Enlèvement et de Traitement des Ordures Ménagères (TEOM) pour éviter qu'elle ne vienne encore grever un peu plus le pouvoir d'achat des ménages.

- Au gouvernement, de prendre les mesures d'urgence qu'impose la crise de l'inflation et du pouvoir d'achat, et notamment de décider :

- L'augmentation générale des salaires, des pensions et des allocations de solidarité au même niveau que l'inflation ;
- Le maintien du bouclier tarifaire sur les tarifs de l'électricité et la nationalisation du secteur de l'énergie pour rétablir en particulier l'encadrement des tarifs ;
- La baisse significative des taxes sur les carburants,
- L'encadrement par l'État des prix des produits de première nécessité,
- La taxation des superprofits et des dividendes.
- Le gel des loyers accompagné de mesures d'accompagnement pour les bailleurs.